

—DOCUMENT DE TRAVAIL—

BOUCHERVILLE en **1724**

Gilles Véronneau

Société d'histoire des Îles-Percées
Boucherville

BOUCHERVILLE en 1724

Sur lequel fief il y a un domaine habité cont
arpens et six perches de from au nord. Deux lieues de pres
sur lequel led. s. de Boucherville a une maison de pierre
de quarante deux pieds de long sur vingt deux de large
induite de bois de dedans, une cheminée. Une table de
pierre sur pierre et haie de vingt pieds de long sur dix.
une grange de quarante pieds de long sur vingt huit
deux de ma d'ici, une autre maison de pierre de deux
pieds de long sur seize de large servent à loger le fermier
et de basse cour contenant un arpent en superficie de
pierre de deux, quatre vingt arpens de terre labourable
arpens de prairie.

Gilles Véronneau

Société d'histoire des Îles-Percées
Boucherville

Société d'histoire des Îles-Percées, Boucherville
Boîte postale 234, Boucherville, Québec J4B 5J6

Comité de rédaction

Gilles Véronneau, responsable
Monique Bernard
Huguette Ducharme
Jacques Dunant
Émilie René-Véronneau

Design graphique

Émilie René-Véronneau

Couverture et 4^e couverture

Adaptation d'une photographie de Raymond Aubry†

2^e et 3^e couvertures

Extrait de l'aveu et dénombrement du 28 août 1724



Sauf mention contraire, le contenu de cet ouvrage
est publié sous la licence : Creative Commons BY-NC-ND 2.5

Texte complet de la licence disponible sur
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/legalcode.fr>

2013 © Gilles Véronneau
Tous droits réservés

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISBN 978-2-9807531-6-9

*Ce travail se veut un hommage à tous ceux et celles qui,
bon an, mal an, ont travaillé durement, parfois pendant
des générations, pour vivre à Boucherville.*

REMERCIEMENTS

Notre Société permet de réunir des gens avec des intérêts communs, ce qui rend possible des travaux comme celui-ci.

Je remercie M. Jacques Dunant, notre président fondateur de m'avoir donné accès à ses archives, M^{me} Huguette Ducharme pour sa précieuse collaboration et son sens de l'analyse, M^{me} Monique Bernard, une ancienne collaboratrice du comité des pionniers, pour l'énergie qu'elle insufflé à ce nouveau comité et à ma fille, Émilie, d'avoir bien voulu prêter ses compétences pour la présentation de ce document.

Aussi, je remercie M^{mes} Michelle Roy et Suzanne Gibeau Carignan, membres du comité de recherche sur la maison Mailhot.

Je salue M. G.-Robert Gareau pour la qualité de son travail qui nous est d'une grande utilité.

A handwritten signature in dark ink, reading 'Gilles Véronneau'.

Gilles Véronneau

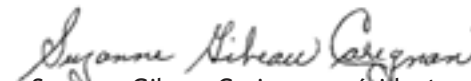
AVANT-PROPOS

En 2011, la publication de l'état de la recherche dans le document *Le Vieux-Boucherville – Nouveau Regard*, dont le principal artisan était Gilles Véronneau, dévoilait l'ancienneté de certaines maisons, l'emplacement de maisons seigneuriales et confirmait la présence de l'un des murs de la palissade. Nous avons présenté notre document au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, les responsables ont corroboré l'importance de ces découvertes et la pertinence d'une mise en valeur par des fouilles archéologiques.

Forte de cet appui, la Société d'histoire des Îles-Percées profite alors de la consultation sur le budget 2012 pour demander aux élus une mise à jour du potentiel archéologique, puis des fouilles. La Ville de Boucherville a répondu positivement à cette demande, une firme spécialisée travaille présentement à la rédaction d'un nouvel inventaire du potentiel archéologique qui conduira à des fouilles. Une visite guidée du Vieux-Boucherville en compagnie de la soussignée ainsi qu'une série de photographies et de documents provenant des archives de la Société d'histoire ont contribué à étoffer ce dossier.

Depuis 2011, Gilles Véronneau a poursuivi le travail, il a passé un nombre incalculable d'heures à la recherche, puis à l'analyse des limites de la palissade et des concessions à l'intérieur de cette dernière. Plusieurs éléments très importants se sont ajoutés. Dans le but d'aider à l'orientation des fouilles, ce chercheur expérimenté, consciencieux et passionné a décidé de dévoiler l'état actuel de son document de travail dans un livre numérique intitulé *Boucherville en 1724*.

La Société d'histoire des Îles-Percées est redevable envers Gilles Véronneau pour ce travail colossal et est fière de présenter aujourd'hui ce document qui se veut un prélude à un dossier évolutif où l'information sera enrichie au fil des ans.



Suzanne Gibeau Carignan, présidente
Société d'histoire des Îles-Percées



510, boulevard Marie-Victorin, photographié par Raymond Aubry†

Une des rares survivantes du régime français que Michel Huet dit Dulude construira pour Jean-Baptiste Boucher de Niverville à partir de 1743. C'est suite à une recherche au sujet de cette maison que nous avons fait des découvertes étonnantes qui amenèrent celles que vous trouverez dans cet ouvrage.

PRÉSENTATION

Nous publions exceptionnellement ce document de travail pour aider à orienter les fouilles archéologiques prévues ainsi que pour amener la population de Boucherville vers le 350^e anniversaire de fondation en 2017.

Nous avons accumulé beaucoup plus de matériel, nous apporterons donc graduellement des informations supplémentaires et des corrections. Nous avons plusieurs chaînes de titres qui font le lien entre la carte de 1811 et celle de l'aveu et dénombrement de 1724 et bien avant. Bien que nous ayons trouvé quelques terrains dont nous pensons que la concession remonte à 1673, nous n'avons pas réussi pour le moment à trouver la clé pour localiser les concessions de 1673, sauf pour la partie à l'ouest de la rue Pierre-Boucher.

C'est en cherchant le 2^e terrain de M. de Niverville qu'au mois d'août 2011, nous avons pu formuler la première hypothèse. Elle a évolué depuis, mais des éléments importants comme la chapelle des congréganistes et la grande porte du bourg, sont restés bien en place. Dans le cadre du comité de recherche sur la maison Mailhot, en plus du terrain de M. de Niverville près de la rue Pierre Boucher, nous avons réussi à reconstituer la chaîne de titres des terrains de Pierre Laporte et de la veuve Dufort, nous savions donc qu'ils occupaient respectivement la 6^e et 5^e ligne de l'aveu et dénombrement de 1724. De plus, M. Dunant avait publié un article dans le cadre du bicentenaire de l'église Ste-Famille de Boucherville¹ qui localise bien le terrain que Pierre Boucher donne au curé et à ses successeurs en 1685. Les 4 premières lignes sont actuellement mieux documentées que les 5^e et 6^e lignes.

Il faut regarder cette carte avec l'aveu et dénombrement de 1724 dont la première partie, transcrite par M^{me} Huguette Ducharme, a été publiée dans Lustucru n° 10. On peut y lire la partie qui concerne le bourg de la page 11 à 19. Vous y trouverez des informations sur les dimensions des terrains et sur les bâtiments.

¹ COLLECTIF. *Bicentenaire de l'église Sainte-Famille de Boucherville et Bicentenaire de la consécration*, Paroisse Sainte-Famille, Boucherville, 2002.

BOUCHERVILLE

en **1724**

TERRAIN APPARTENANT AU SEIGNEUR

TERRAIN APPARTENANT AU CURÉ

TERRAIN CONCÉDÉ PAR LE CURÉ

EMPLACEMENTS

NOTES

MENTION DE LA PALISSADE

ÉGLISE

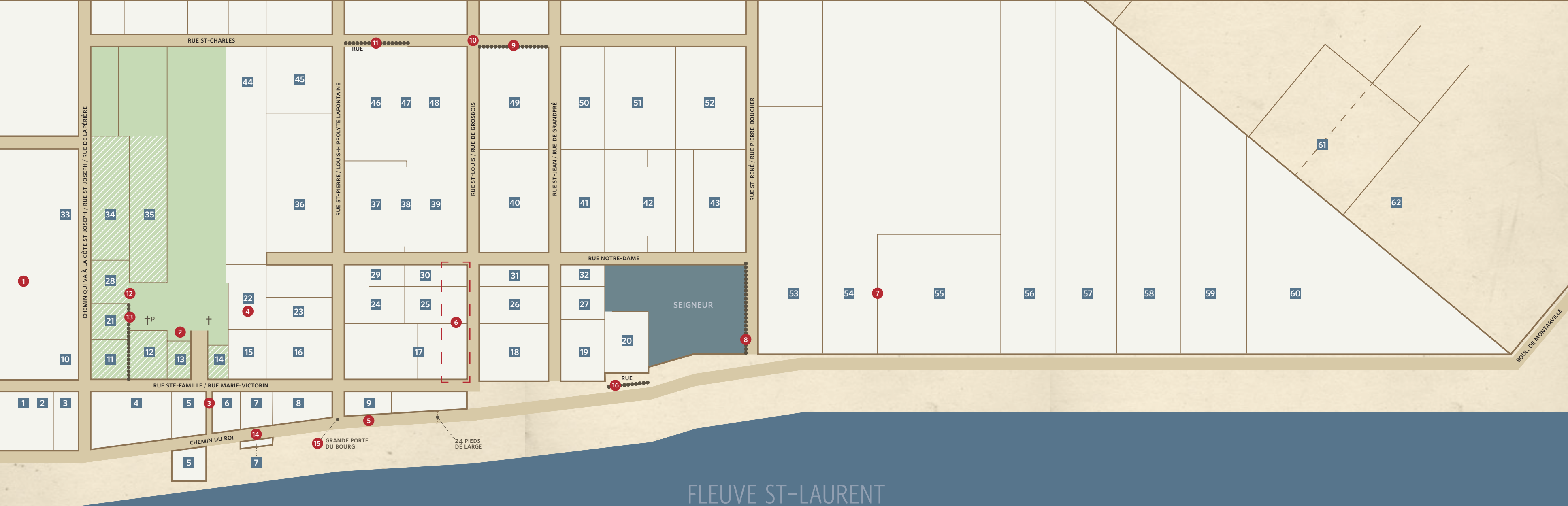
PRESBYTÈRE

Sans échelle



2^e mise à jour d'un document de travail préparé le 22 août 2011.
2013 © Gilles Véronneau. Tous droits réservés.

Cette carte a été tracée à partir d'une partie du plan du village de Boucherville 1810-1811, ASQ. Fonds Verreau et d'une partie du plan de la bourgade de Boucherville, s. d. ASTR. coll. Montarville Boucher de La Bruère.



Tentative de localisation des emplacements de l’aveu et dénombrement de 1724, en ce qui concerne le bourg. Pour 1673 et 1733, une hypothèse est formulée concernant la partie à l’ouest de la rue Pierre-Boucher jusqu’au boulevard de Montarville.

EMPLACEMENTS

1^{RE} LIGNE

- 1 Louise Boucher
- 2 Gilles Papin
- 3 M. de Montbrun
- 4 M. de Montbrun
- 5 René Lemoine
- 6 Pierre Chaperon
- 7 Gilles Papin
- 8 René Boucher de Laperrière
- 9 Jean-Baptiste Boucher de Niverville

2^E LIGNE

- 10 René Boucher de Laperrière
- 11 Gilles Papin
- 12 Terrain pour l’école
- 13 Léger Bourgerit
- 14 Gilles Papin
- 15 René Boucher de Laperrière
- 16 Pierre Larrivé
- 17 Marien Tailhandier
- 18 Joseph Bénard
- 19 Joseph Huet
- 20 Pierre Huet

3^E LIGNE

- 21 Jacques Gauthier
- 22 Soeurs de la Congrégation
- 23 François Gareau
- 24 Jean Racicot
- 25 Veuve de Pierre Bourgerit
- 26 Sieur de Sabrevois
- 27 Daniel Poirier

4^E LIGNE

- 28 Daniel Poirier fils
- 29 Paul Laporte
- 30 Pierre Chaperon
- 31 Jean Chicot
- 32 Daniel Poirier

5^E LIGNE

- 33 Denis Véronneau
- 34 Jacques Riendeau
- 35 Joseph Véronneau et Jacques Riendeau
- 36 René Bénard
- 37 Jacques Leguille
- 38 Les héritiers de Pierre Bourgerit
- 39 Jean Cicot
- 40 Nicolas Laframboise
- 41 Jean Aubertin
- 42 Veuve St-Amour
- 43 Veuve Dufort

6^E LIGNE

- 44 Curé (?)
- 45 Jacques Xaintonge
- 46 Augustin Littlefield
- 47 Non-concédé
- 48 Pierre Huet
- 49 René Lemoine
- 50 Nicolas Laframboise
- 51 Veuve Quintal
- 52 Pierre Laporte

ARRIÈRE-FIEFS ET CONCESSIONS QUI DÉPENDENT DU BOURG

- 53 1673 Christophe Février
1724 + 1733 Jean-Baptiste Boucher de Niverville
- 54 1673 Pierre Goislard
1724 + 1733 M. de Montbrun
- 55 1673 Pierre Sauchet
1724 René Bau
1733 Jacques Lebeau
- 56 1673 Jacques Ménard
1724 Les héritiers du feu sieur Demuy
1733 Sieur Demuy
- 57 1673 Jean Gareau
1724 Jean Cicot
1733 Jean Chicot
- 58 1673 René Rémy
1724 Louis Mesnard
1733 Lafontaine
- 59 1673 Thomas Frérot
1724 Jean Cicot
1733 Louis Lacroix
- 60 1673 Jean Denoyon
1724 François Lesueur
1733 Rainville

À TITRE INFORMATIF

- 61 1673 Simon Caillouet
- 62 1673 Jean Denoyon
1724 François Lesueur

CARTE DE 1724 NOTES EXPLICATIVES²

NOTE 1

Nous ne sommes pas en mesure de préciser les limites du côté est du bourg, puisque la terre de Pierre Larrivé n’est pas encore localisée avec précision.

NOTE 2

Le 29 novembre 1715, devant Tailhandier, Guybert de la Saudrays concède un emplacement à Léger Bourgery. Le terrain est borné par la rue Ste-Famille, le terrain destiné pour l’école, une petite rue qui va de la vieille église à la cour du curé et une rue qui va du bord de la rivière à la dite église.

NOTE 3

Le 23 octobre 1702, devant Tailhandier, Pierre Boucher concède un emplacement à Pierre Chaperon. Ce dernier doit : ...laisser 8pieds de large pour un passage entre une porte qu’il y a ou qu’il va y avoir dans la palissade et qui est vis à vis la porte de l’église.

Actuellement, ce passage ne communique pas tout à fait avec la rue qui se rend à l’église.

NOTE 4

Dans la première édition (1973), de son volume les 38 premiers concessionnaires, M. Gareau fait état que le 7 mars 1705, Jean Lafond fait donation à Pierre Boucher d’une partie de son emplacement sur lequel est bâtie la chapelle des congréganistes. Dans Lustucru n° 4, M^{me} Côté nous parle aussi de

la chapelle des congréganistes et d’une donation que Pierre Boucher fait aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, toujours le 7 mars 1705. Cette donation en ratifiant une autre de 1699.

Dans un article sur M. de Laperrière (Késsinnimek-Roots-Racines), M. Dunant fait état d’un emplacement que M. de Laperrière achète de Denis Véronneau.³ Ce dernier l’avait obtenu de Lafond. Toutes ces informations concordent. De plus, sur la carte de 1810-1811, des pointillés sont tracés à l’emplacement des soeurs. Indiquent-ils l’emplacement de l’ancienne chapelle ou autre chose? Qui a fait ces pointillés? Sont-ils sur la carte originale? La prudence est de mise car le cahier n° 13⁴ fait état que les religieuses ont vendu à François Truillier-Lacombe, un morceau de terrain de 18 pieds de large sur lequel il pourra construire un hangar.⁵

NOTE 5

Chaîne de titres partielle du 2^e emplacement que M. de Niverville possède en 1724, et qui se trouve aujourd’hui à l’intersection des rues Marie-Victorin et Louis-Hippolyte Lafontaine.

1 Vente d’un emplacement dans le bourg de Boucherville faite par François Gauthier dit St-Germain au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Joseph Gauthier dit St-Germain au profit de Guillaume Tougas (26 juillet 1753 – Antoine Loiseau)

² Vu la grande masse de documents consultés, la plupart n’ont été qu’effleurés, et lorsqu’il y a une transcription, elle n’est pas tout à fait fidèle, mais elle respecte le sens.

³ 27 décembre 1711, M. Tailhandier.

⁴ BUREAU, Pierre et al. *Boucherville: répertoire d’architecture traditionnelle*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979, p. 236.

⁵ 21 mai 1766, F. Racicot.

Ce document est riche d'informations sur l'évolution de ce terrain. C'est dans le cadre du comité de recherche sur la maison Mailhot que nous l'avons trouvé. Il nous permet d'affirmer que la maison que M. de Niverville fait bâtir en 1706 est bien situé sur le terrain de la maison Mailhot et non sur ce terrain.⁶

2 Vente d'un emplacement par les héritiers de M. de Niverville à Joseph Gauthier dit St-Germain (5 août 1748 – A. Foucher)

Le terrain mesure 72 pieds par 72 pieds et est borné par le fleuve St-Laurent et la rue Ste-Famille et au nord-est par un petit chemin qui va au bord de l'eau et au sud-ouest par le sieur Guyory. *Le fleuve aurait mangé une partie de la côte.*

3 Aveu et dénombrement de 1724

Le terrain de M. de Niverville sur lequel il n'y a aucun bâtiment mesure maintenant soixante pieds de long sur vingt de large.

4 Contrat de vente par M. de Laperrière à M. de Niverville (8 février 1706 – M. Tailhandier)

...un emplacement de terre sis et situé dans le dit bourg de Boucherville de la contenance de soixante dix pieds de long qui est depuis un flanc à l'autre du fort à l'opposite de l'emplacement dudit notaire et de large tout ce qui se trouvera entre la palissade dudit fort et la grande rue de la Sainte-Famille qui doit être de dix-huit pieds de large...

5 Vente d'un emplacement dans le bourg par Pierre Boucher à René Boucher de Laperrière (31 octobre 1703 – M. Tailhandier)

...un emplacement de terre sis dans le dit bourg de Boucherville à l'opposite de l'emplacement dudit notaire de la contenance de soixante dix pieds de long qui est d'un flanc du fort à l'autre et de large tout ce qui se trouvera entre la palissade dudit fort et la grande rue de la Sainte-Famille qui doit être

de dix huit pieds de large entre l'emplacement dudit notaire et celui ci dessus...

NOTE 6

Il y aura possiblement des changements dans ce secteur.

NOTE 7

Il est évident qu'en 1673 ces terrains n'avaient pas cette forme. Il y aura certainement des variations dans les limites. Cependant, nous avons deux points fixes : l'emplacement de Jean Denoyon en 1673 et l'emplacement de M. de Niverville en 1724.

Il est intéressant de comparer les dimensions entre les concessions de 1673 et l'aveu et dénombrement de 1724. D'ailleurs, si l'on se fie à la description que fait le notaire Frérot lorsqu'il rédige le contrat des premières concessions d'habitation, le 4 avril 1673, il est lui-même un des tenants et aboutissants de Jean Denoyon. Le terrain de Frérot serait beaucoup plus près du boulevard de Montarville que sur cette carte.

Les données pour 1673 sont tirées d'un article de Roland J. Auger,⁷ alors que les données pour 1733, sont tirées du procès-verbal du grand voyer Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc (BAnQ). Ce secteur, à partir du boulevard de Montarville jusqu'à l'emplacement de M. de Niverville, appartiendra presque exclusivement aux de La Bruère pendant une certaine période.

NOTES CONCERNANT LA PALISSADE

NOTE 8

Le 20 août 1701, devant Tailhandier, lorsque M. de Niverville reçoit de son père son premier emplacement, qui aujourd'hui est le long de la rue Pierre-Boucher, on lit : *...du côté nord à la rue qui est le long de la palissade du bourg...*

Il est probable que la palissade se rende jusqu'à la rue St-Charles, mais comme nous n'avions pas de mention pour les terrains de la veuve Dufort et de Pierre Laporte, elle n'a pas été tracée. Aussi, nous avons légèrement reporté la limite sud-est du terrain puisque à l'origine ce terrain avait 72 pieds français de plus qu'actuellement.

NOTE 9

Le 20 décembre 1712, devant Tailhandier, Pierre Boucher concède un emplacement à René Lemoine. Il y est mentionné : *...joignant d'un côté à l'emplacement ou Nicolas Laframboise est bâti est de soixante douze pieds de large la parallèle qui est devers la palissade du fort autant...*

NOTE 10

Le 3 juin 1735, devant Antoine Loiseau, Pierre Boucherville concède un emplacement à Baptiste Denoyon. Ce terrain est borné sur le devant aux pieux du fort et à la rue St-Charles, en profondeur aux terres du domaine, d'un côté à la rue St-Louis et d'autre côté à Joseph Favreau. Il y aura d'autres concessions le même jour. Ce terrain n'est pas indiqué sur la carte puisqu'il ne concerne pas l'aveu et dénombrement de 1724.

NOTE 11

Le 27 juillet 1730, devant Tailhandier, M. Boucherville concède un terrain à Augustin Letrefil. Ce terrain est borné au sud-est par une rue qui est le long de la palissade.

NOTE 12

Le 2 et le 10 octobre 1716, devant Tailhandier, Guybert de la Saudrays concède deux emplacements : le premier à Jacques Gauthier et le second à Jacques Reguindeau. Il n'y a aucune mention de Daniel Poirier parmi les tenants et aboutissants. Il pourrait plutôt se trouver au

sud-est du terrain de Jacques Reguindeau. Par contre, les terrains de Gauthier et Riendeau partagent un même voisin soit : *...un chemin que le curé laisse pour sa seule commodité et celle de ses successeurs à la dite cure...*

Pourrions-nous être en présence d'une autre porte ?

NOTE 13

Le 2 octobre 1716, devant Tailhandier, Guybert de la Saudrays concède deux emplacements, l'un à Gilles Papin et l'autre à Jacques Gauthier. Ces terrains sont bornés sur le devant au chemin qui va à la côte St-Joseph et la parallèle est le long des pieux du fort. Il y a 50 pieds français entre le chemin et la palissade. Ceci concorde très bien avec le terrain de Quesnel en 1811. Un bon endroit pour chercher la palissade.

NOTE 14

Le long du chemin du roi, entre l'emplacement de M. de Montbrun et l'emplacement de M. de Niverville, de nombreuses mentions de la palissade n'ont pas été indiquées car la recherche n'est pas assez avancée pour se prononcer.

NOTE 15

Il ne faut surtout pas oublier la grande porte du bourg qui se trouvait dans le prolongement de la rue Louis-Hippolyte Lafontaine.

NOTE 16

Le 24 avril 1717, devant Tailhandier, a lieu un contrat d'échange entre Pierre Boucherville et Joseph Huet dit Dulude. Le terrain reçu par Dulude est borné au nord-ouest par : *...une petite rue qui est en dedans de la palissade du bourg.*

⁶ Voir GAUTHIER, Armand. « Joseph Gauthier, tonnelier et aubergiste », *Lustucru*, n° 4, p. 19-23.

⁷ AUGER, Roland J. « Concessions à Boucherville en 1673 » *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XIII, p. 53-56.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU, Pierre et al. *Boucherville : répertoire d'architecture traditionnelle*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979.

GAREAU, G.-Robert. *Pionniers de Boucherville 1673*, 2^e édition, Association des Familles Gareau, 1997.

ROY, Monique. *Rapport d'évaluation du potentiel archéologique de Boucherville*, Québec, Ministère des affaires culturelles, 1980.

COLLECTIF. *Le Vieux-Boucherville – Nouveau regard*. État de la recherche, Boucherville, Société d'histoire des Îles-Percées, 2011.

Contrats notariés

Banque de données Parchemin

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Archives de la Société d'histoire des Îles-Percées

Bureau de la Publicité des droits

Société de généalogie de Longueuil

Cartes et plans

Archives du Séminaire de Québec

Archives du Séminaire de Trois-Rivières

Qui l'au-dessus est un terrain de sept arpens en
Dormi parcellé. sous 2. bouches au fure de bouches
suivie d'un aladieu St. Pierre et suola profonde
terre de Pierre arriue, du côté du Nord en aube
au second rang du côté du sud ou en al'emplacem
de la congrégation, suolequel terrain est l'Eglise
presbitaire et cimetière et plusieurs emplace
aux habitans du bourg et après seauoir

Qui l'au-dessus est un emplacement d'un den
superficie appartenant au S. Curé du lieu suole
depuis le curé leuier et le surplus en fous et jardins
partie de fous. —
Qui l'au-dessus est un autre emplacement d'un den
superficie suolequel est partie l'Eglise en pie
d'un den arpens au S. en superficie et les de pie
parcellément partie de fous. S. en arpens

Qui l'au-dessus est un emplacement appartenant
lequel est en jardin, cimetière et fait partie
et d'un explication

